

Journées Industrielles de la Méthanisation, 11 - 12 déc. 2012

INSCRIPTION AU COLLOQUE

Veillez remplir ce formulaire et le retourner signé accompagné de votre règlement avant le 07/12/2012 :

- par courrier électronique à : a.ragon@biogazvallee.com
- par courrier papier à : **Biogaz Vallée®**
2, rue Gustave Eiffel - 10430 ROSIÈRES-PRÈS-TROYES



Les Journées Industrielles de la Méthanisation se dérouleront à l'Université de technologie de Troyes les 11 et 12 décembre 2012. L'inscription fait l'objet d'une participation à l'organisation de 22 € TTC / journée / personne, permettant la prise en charge des pauses et du déjeuner. Nous vous remercions de nous faire parvenir votre règlement avant l'événement. Le nombre de places étant limité, priorité sera donnée aux 1ers inscrits.

PROLONGATION DES INSCRIPTIONS JUSQU'AU VENDREDI 7 DECEMBRE 2012 !

Organisme

Nom de l'organisme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

Site internet :

SIRET (ou SIREN) :

TVA intracommunautaire :

Nature de l'organisme :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Entreprise (industries, exploitations agricoles, sociétés d'économie mixte, etc.) | <input type="checkbox"/> Collectivité (collectivités territoriales, syndicats et groupements divers de collectivités, etc.) | <input type="checkbox"/> Autre (établissement d'enseignement et/ou de recherche, chambres consulaires, associations, une personne qualifiée de la société civile, etc.) |
| Chiffre d'affaires : | Compétent(e) dans ce(s) domaine(s) : | Préciser : |
| <input type="checkbox"/> ≤ 10 millions € | <input type="checkbox"/> Développement économique | |
| <input type="checkbox"/> entre 10 et 50 millions € | <input type="checkbox"/> Environnement (déchets, énergie, eau...) | |
| <input type="checkbox"/> > 50 millions € | <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire | |
| | <input type="checkbox"/> Autre | |
| | Population : | |
| | <input type="checkbox"/> ≤ 50 000 hab. | |
| | <input type="checkbox"/> > 50 000 hab. | |

Participant

Veillez renseigner les coordonnées de chaque participant en cas d'inscription de plusieurs personnes du même organisme.

Titre : Mme M.

Prénom : Nom :

Fonction :

E-mail :

Tél. direct : Tél. mobile :

Inscription et règlement

Mardi 11 décembre 2012 à l'UTT

9h30 - 16h30 : Journée Industrielle / 16h50 - 18h30 : Rendez-vous d'affaires

-> **Participation par pers. de 22 € TTC** (18,40 € HT) permettant la prise en charge des pauses et du déjeuner

Mercredi 12 décembre 2012 à l'UTT

9h15 - 13h45 : Journée Industrielle / 10h15 - 10h45 et 14h00 - 16h00 : Rendez-vous d'affaires

-> **Participation par pers. de 22 € TTC** (18,40 € HT) permettant la prise en charge des pauses et du déjeuner

Vous souhaitez participer aux rencontres d'affaires en tant que : Donneur d'ordre Fournisseur

Précisez votre besoin et le type de contact ou de solution recherché

Mode de règlement choisi : Chèque Virement / Mandat administratif

Adresse de facturation si différente de celle indiquée précédemment :

Organisme à facturer :

Adresse :

Code postal Ville :

Pays :

SIRET (ou SIREN) :

TVA intracommunautaire :

Contact administratif :

Tél. direct Email :

Engagement

Fait le à

Signature :

Cachet de l'organisme

Informations pour votre règlement

Veillez nous faire parvenir votre règlement avant l'événement. Une facture vous sera adressée dans les meilleurs délais. Pour rappel, les coordonnées postales et bancaires de l'association sont :

Paiement par chèque :

Association Biogaz Vallée®
2, rue Gustave Eiffel
10430 ROSIERES-PRES-TROYES
FRANCE

Paiement par mandat administratif ou virement :

Titulaire du compte : ASSOC. BIOGAZ VALLEE
Domiciliation : CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE C. AFF. TROYES
Code banque : 11006 Code guichet : 55000 N° compte : 52124019079 Clé : 25
IBAN : FR76 1100 6550 0052 1240 1907 925 BIC : AGRIFRPP810

Conditions d'inscription / annulation

Les inscriptions payantes sont facturées à l'inscription. Si le règlement ne peut être joint lors de l'inscription, les administrations ont la possibilité de fournir un bon de commande dûment signé par l'autorité compétente. En cas d'annulation, aucun remboursement ne pourra être effectué. Les inscriptions non réglées ne seront pas prises en compte.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6/01/78, nous vous informons que les informations qui vous sont demandées feront l'objet d'un traitement automatisé de données à des fins commerciales. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification si nécessaire.

Le service Relations participants est à votre disposition pour toutes questions : Angélique RAGON a.ragon@biogazvallee.com
Association Biogaz Vallée® - N° SIRET 753 044 098 00014 - APE 9412Z